ORGANISATION DE L'ECOLE A COMPTER DU LUNDI 25 JANVIER 2021
Pour la Limitation du brassage des élèves

Principe pour limiter le brassage dans et aux abords de l'école :
Constitution de 6 groupes de 2 à 3 classes chacun
- Groupe 1 : PS et MS
- Groupe 2 : MS/GS et GS
- Groupe 3 : CP et CP/CE1
- Groupe 4 : CE1 et CE1/CE2
- Groupe 5 : CE2 et CE2/CM1 et CM1
- Groupe 6 : CM2A et CM2B

Sens de circulation : Identique à celui existant depuis mai 2020

Ordre et lieux d'entrée dans l'école le matin :
- Par le portail du bas côté GAUCHE à 7H50 : Maternelles (groupes 1 et 2)
- Par le portail du bas côté DROIT à 7H50 : CP, CP/CE1, CE1 et CE1/CE2 (groupes 3 et 4)
- Par le portail du bas à 8H00 : CE2, CE2/CM1 et CM1 (groupe 5)
- Par le portail du haut à 8H00 : CM2a et CM2b (groupe 6)

En entrant dans l'école, les élèves se regroupent dans la zone qui leur est attribuée en fonction de leur classe (voir doc « plan des déplacements ») sauf les maternelles qui entrent directement dans leur salle de classe.
Les enseignants accueillent et surveillent leurs élèves dans la cour à l'heure correspondant à l'entrée dans l'école de leur classe.

Ordre de sortie des classes le soir de 15H45 à 15H55 :
- Par le portail du bas à 15H45 : Maternelles (groupes 1 et 2)
- Par le portail du haut à 15H45 : CP, CP/CE1, CE1 et CE1/CE2 (groupes 3 et 4)
- Par le portail du haut à 15H55 : CE2, CE2/CM1, CM1, CM2a et CM2b (groupes 5 et 6)

Remarque : si absence d'un enseignant sans remplacement
Les élèves présents sont répartis dans les autres classes (de préférence dans les autres classes du groupe mais dans la limite des capacités d'accueil) + appel des parents pour venir récupérer leur enfant.